

CIRCULAIRE PB/TN n°25.092

Envoi par courriel uniquement

Paris, le 16 juillet 2025

Objet : Conférence de presse du Premier Ministre François Bayrou présentant le plan pluriannuel pour rééquilibrer les comptes publics, 15 juillet 2025

Le Premier ministre François Bayrou a présenté le 15 juillet 2025 son plan budgétaire visant 43,8 milliards d'euros d'économies pour ramener le déficit public à 4,6 % en 2026.

Le chef du Gouvernement a rappelé que la dette de la France représente aujourd'hui plus de 3 300 milliards d'euros.

L'objectif est d'enrayer l'emballement de la dette publique d'ici à 2029. Ces orientations visent à faire passer le déficit à 4,6 % en 2026, à 4,1 % en 2027, 3,4 % en 2028 pour atteindre le seuil de 2,8 % en 2029.

Le lien suivant vous permet d'accéder au récapitulatif, présenté sur le site du gouvernement, des principales annonces du Premier Ministre François Bayrou dans le cadre de la conférence de presse tenue le 15 juillet 2025 :

<https://www.info.gouv.fr/actualite/dette-et-hausse-de-la-production-les-annonces-de-francois-bayrou>

Vous trouverez ci-joint le dossier de presse complet et ci-après les principales annonces du Premier Ministre.

Bien cordialement.



Pierre BURBAN
Secrétaire Général

I. Le plan « stop à la dette » :

Le Premier Ministre a annoncé les mesures suivantes :

L'Etat va réduire son train de vie pour ne pas dépenser davantage en 2026 par rapport 2025, à l'exception de l'augmentation de la charge de la dette et des dépenses supplémentaires pour le budget des armées.

Une règle de non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois partants à la retraite va être instaurée avec la suppression de 3 000 emplois publics en 2026,

L'Etat va créer une société foncière pour réduire, gérer et rendre utile le patrimoine improductif.

Le Gouvernement appelle à un « effort » de 5 milliards d'euros sur les dépenses de santé :

- Responsabilisation des patients,
- Renforcement de la prévention et notamment de la vaccination,
- Réforme sur la prise en charge des affections longue durée pour sortir du remboursement à 100 % des médicaments qui sont sans lien avec les affections déclarées,
- Mise au point définitive du dossier médical partagé avec le concours de l'intelligence artificielle,
- Plus grande efficacité demandée à l'hôpital dans ses achats, en recourant à la médecine ambulatoire et aux soins de ville,
- Fin de la dérive des arrêts maladie.

Les agences « improductives qui dispersent l'action de l'État » seront **supprimées**, ce qui a pour corollaire la suppression de 1 000 à 1 500 emplois.

Les collectivités territoriales devront prendre leur part :

Dans les années qui viennent, la progression de leurs dépenses ne devra pas dépasser celle des ressources de la nation. Est maintenu un soutien exceptionnel de 300 millions d'euros aux départements en difficulté

Les points précités représentent un effort de 21 Md sur les 44 Md visés.

Année blanche pour 2026 : une année où les prestations et les barèmes ne seront pas augmentés tout comme le montant des retraites. L'IR et la CSG seront maintenus au niveau de 2025. Cet effort collectif, très important et temporaire concerne toutes les catégories de Français. La règle sera de ne pas dépenser plus en 2026 par rapport en 2025. L'ensemble de ces décisions permettra de contenir pour 7 milliards d'euros la progression des dépenses (dont le total avoisine les 1700 milliards).

Un effort particulier va être demandé à ceux qui ont la capacité de contribuer davantage que ce soient les ménages les plus aisés ou les grandes entreprises. Une « contribution de solidarité » sera demandée aux plus fortunés. Les retraités les plus aisés seront également mis à contribution avec une réforme de l'abattement de 10 % sur le calcul de l'impôt sur le revenu qui sera remplacé par un forfait annuel permettant de protéger les petites retraites.

S'agissant de la masse salariale publique, il n'y aura pas de mesure de revalorisation générale.

L'effort portera également sur la détection des fraudes et le recouvrement des amendes. Seront visées la fraude fiscale, la fraude aux aides publiques (Maprime rénov', compte personnel de formation ...)

II. Le plan « en avant la production » :

Le deuxième volet du plan budgétaire porte sur l'augmentation de la production et de l'activité du pays.

Verbatims :

« Notre dette représente 114% du PIB. Nous devons avoir l'obsession d'accroître notre PIB ce qui passe par un renforcement de notre tissu productif. »

« Nous devons réconcilier notre pays avec le travail et l'épanouissement au travail. »

« Il est insupportable de constater les difficultés de recrutement des métiers de proximité. »

« Il est nécessaire de combattre le désenchantement au travail. »

« Nous devons travailler « plus » pour « produire plus ». »

« Nous devons être plus nombreux à travailler / faire en sorte que ceux qui le veulent puissent travailler davantage et que ceux qui travaillent le fassent dans de bonnes conditions, en donnant la priorité aux seniors et aux jeunes dont les taux d'emploi sont inférieurs au taux d'emploi moyen. »

« Faire que le travail soit toujours un choix gagnant. »

Les mesures annoncées :

1/ le travail

Suppression de 2 jours fériés pour tout le pays : les jours proposés sont le lundi de pâques et le 8 mai. Cette mesure rapporterait plusieurs milliards au budget de l'Etat.

2 négociations proposées aux partenaires sociaux :

- sur l'assurance chômage,
- sur le droit du travail pour améliorer les conditions de travail pour tous.

Un projet de loi relatif à la création d'une allocation sociale unifiée afin de donner toujours la priorité au travail.

Intégration au PLFSS 2026 des mesures assurant l'équilibre financier des retraites.

Moins faire peser sur le travail le financement de notre système social. C'est une question de justice et pas seulement de compétitivité.

2/ la simplification

Proposition aux acteurs économiques : moins de subvention contre plus de liberté, de simplification et de confiance

Les acteurs économiques seront invités à soumettre au gouvernement une liste des allègements qu'ils souhaitent.

Le gouvernement propose de régler ces points par ordonnances, et d'adopter une démarche de simplification dans la durée.

3/ la compétitivité

⇒ **Energie**

Permettre aux industriels de bénéficier d'accords qui les protègent de la volatilité des prix (à un niveau visé de 30 Téra Wh)

⇒ **Accès des entreprises aux financements**

900 millions d'euros de financement en fonds propres supplémentaires vont être consacrés à l'investissement dans les entreprises.

⇒ **Retards de paiement** : renforcer les sanctions sur les mauvais payeurs, jusqu'à représenter 1% du CA du payeur.

⇒ **Stratégie globale de redressement de notre commerce extérieur.** Elle passe par une revue de toutes les filières déficitaires, en vue de réduire nos importations et de réimplanter des facteurs de production sur le sol Français chaque fois que ce sera pertinent.

⇒ **Taxe sur les petits colis** pour protéger les commerces et les producteurs.

⇒ **Favoriser les nouvelles technologies** en orientant les financements de France 2030 vers les secteurs de l'intelligence artificielle et du cyber.

Le Premier Ministre rappelle qu'on estime à 20% le gain de productivité généré par l'intégration de l'IA dans les process de production.

D'ici 2035, l'économie française devra recruter près de 100 000 nouveaux ingénieurs et techniciens par an.